



Propriétaires, pourquoi choisir l'assurance Zéro Dépôt ?

Gagnez en tranquillité et en sécurité pendant toute la durée de la location en optant pour une assurance qui vous **indemnise le double de votre loyer en moins de 48 heures.**

☒ **Doublez votre dépôt de garantie gratuitement**

Avec l'assurance Zéro Dépôt, vous pouvez doubler votre dépôt de garantie sans aucun coût supplémentaire. C'est une solution simple et efficace.

☒ **Indemnisation rapide en moins de 48 heures**

En cas de dégradations immobilières, l'assurance Zéro Dépôt vous indemnise en moins de 48 heures après la première demande, sur présentation de devis des réparations.

☒ **Éliminez les litiges et protégez votre dernier loyer**

Sans dépôt de garantie, finis les litiges liés à sa restitution, ne craignez plus que votre dernier loyer reste impayé.

☒ **Réduisez la vacance locative et augmentez votre rentabilité**

Rendez votre bien plus attractif avec l'assurance Zéro Dépôt, réduisez la vacance locative et améliorez votre rentabilité.

Comment ça marche ?



01 Inscription du locataire

Invitez votre locataire à s'inscrire sur le site Pautions.fr avant la signature du bail.

02 Signature du contrat

Une fois que votre locataire a signé le contrat d'assurance Zéro Dépôt, vous recevez automatiquement par mail le contrat à signer en ligne à votre tour.

03 Vous êtes protégé

À la sortie de votre locataire, si des dégradations immobilières surviennent, vous recevez une indemnisation couvrant jusqu'à deux mois de loyer.



La famille Pautions

Ce sont tous ceux qui nous soutiennent et collaborent avec nous : institutions, agences immobilières et portails. Ensemble, nous innovons pour rendre l'immobilier plus accessible.

Ceux qui nous soutiennent



Et certains de nos partenaires

Partenaires agréés :



FIGARO
immobilier

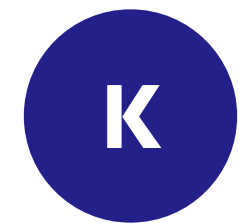


Et bien d'autres ...



Quelques témoignages sur Pautions

Ils sont nombreux à avoir donné leur avis et à avoir été conquis par Pautions, en voici quelques exemples.



Karine N.



“Une très bonne idée pour nous les locataires qui doivent avancer le loyer et le dépôt de garantie. Cela nous permet d'emménager en toute tranquillité”



Veda D.



“Une très bonne assurance, et une équipe disponible, un très bon accueil physique et téléphonique. J'en suis ravie. Je recommande à 200%”



Matthieu L.



“En tant qu'étudiant, éviter de payer le dépôt de garantie est bien pratique. Je recommande.”



Vous souhaitez en savoir davantage sur
l'assurance Zéro Dépôt ou sur Pautions ?

Contactez notre équipe

Par mail : contact@pautions.fr

Par téléphone : 09 70 38 68 26